Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_18-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

NOMAIN

COMMUNE DE NOMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° 2026 - 18

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

Vu le Code de l'action social et des familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire expose que le nombre de membres du CCAS doit être fixé par le conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Des membres élus par le conseil municipal en son sein,
- Des membres nommés par le maire.

Le nombre total de membre se situe entre 8 et 16 membres, réparti de façon égale entre les membres élus et les membres nommés.

Madame la maire propose de fixer le nombre total de membres à 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider la proposition de Madame la maire à 10 membres pour le conseil d'administration du CCAS.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance.

D. Meurisse

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_19-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° 2026 - 19

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération 2026 – 18 précisant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 10 au total (5 élus, 5 nommés),

Considérant que ce Conseil d'Administration doit être composé en nombre égal, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par la Maire qui en est le Président de droit,

Madame la maire expose que cette élection est un scrutin secret, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expréssément ce mode de scrutin.

Madame la maire propose de ne pas passer par scrutin secret mais par un vote à main levée.

A l'unanimité, le conseil valide la proposition de Madame la maire.

Madame la maire donne lecture de la liste des candidatures déposées :

- Madame Suzie DELGRANGE,
- Madame Isabelle BOUCHART,
- Madame Marie FONTENIT,
- Madame Laura DECOURCELLE,
- Monsieur Benjamin RICHEZ.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_19-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, élit les [illegible] suivants :

- Madame Suzie DELGRANGE,
- Madame Isabelle BOUCHART,
- Madame Marie FONTENIT,
- Madame Laura DECOURCELLE,
- Monsieur Benjamin RICHEZ.

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique HEURISSE,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_20B-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

NOMAIN

COMMUNE DE NOMAIN

Délibération n° 2026 - 20

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650,

Considérant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de 7 membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, le président et 6 commissaires.

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants le nombres de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que leur suppléants est porté de 6 à 8.

Considérant que les commissaires doivent répondre aux critères suivants :

- Etre de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- Etre âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Madame la Maire explique qu'une liste de 32 noms (16 titulaires et leurs suppléants) doit être présentée au Directeur départemental des finances publiques qui nommera 8 titulaires et 8 suppléants dans cette liste.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_20B-DE

Madame la Maire propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Dominique MEURISSE	Isabelle BOUCHART
Amandine DUVINAGE	Suzie DELGRANGE
Jean-Louis LAURETTE	Benoit CASIEZ
Patrick VERSELLE	Marie FONTENIT
Christophe MORTREUX	Gaëtan DELEBASSÉE
Jean-Luc GRAS	Emma DEBARBIEUX
Laura DECOURCELLE	Gérard SOÏKA
Cyril LAMAND	Cannelle BORDIER
Marc BRASSART	Adam LAKHOITRI
Anne-Sophie VANDERMESSE	Rémy PERNIER
Etienne RENARD	Jeanne CHOTEAU
Marc LETERME	Christophe CARBON
Françoise DELPLANQUE	Paul-André GRUART
Benjamin RICHEZ	Angélique GALLAIS
Julien SOIR	Christophe VANGHELLE
Mélodie DELOUX	Simon VIDOGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De présenter la liste des 32 noms cités au Directeur départemental des finances publiques.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_21-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

Délibération n° 2026 - 21

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 1411-5 et L 1414-2,

Madame la maire expose que la Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

- Un président qui est le maire ou son représentant désigné par arrêté
- 3 membres titulaires, membres du Conseil Municipal,
- 3 membres suppléants, membres du Conseil Municipal.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Madame la maire expose que cette élection est un scrutin secret, sans panachage ni vote préférentiel.

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expréssément ce mode de scrutin.

Madame la maire propose de ne pas passer par scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil valide la proposition de Madame la maire.

Madame la maire énonce les noms de la liste de candidature déposée :

Membres titulaires :
- Cyril LAMAND
- Gaëtan DELEBASSÉE
- Benjamin RICHEZ

Membres suppléants :
- Christophe MORTREUX
- Patrick VERSELLE
- Christophe VANGHELLE

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_21-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, élit les candidats suivants :

Membres titulaires :

- Cyril LAMAND
- Gaëtan DELEBASSÉE
- Benjamin RICHEZ

Membres suppléants :

- Christophe MORTREUX
- Patrick VERSELLE
- Christophe VANGHELLE

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_22-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° 2026 - 22

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales

Vu le Code Électoral, notamment l'article 19,
Vu la loi n° 2016-1048 portant réforme de la gestion des listes électorales,

Considérant que les maires ont la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,
Considérant que les inscriptions et radiations effectuées par les maires feront l'obet d'un contrôle à posteriori par une commission de contrôle,
Considérant le résultat des élections municipales du 15 mars 2026,

Madame la maire expose que la commission de Contrôle des listes électorales pour une ville de plus de 1 000 habitants pour laquelle 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement est constituée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus petit nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Madame la maire demande aux conseillers volontaires des deux listes présentes au sein du conseil municipal de se manifester.

Voici les conseillers qui se sont portés volontaire :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
  - ***Titutaires :***
    - Isabelle BOUCHART
    - Nathalie LAHOUSTE
    - Adam LAKHOITRI

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_22-DE

- ***Suppléants :***
  - Dominique MEURISSE
  - Suzie DELGRANGE

- 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste ayant obtenu le plus petit nombre de sièges :
  - ***Titulaires :***
    - Angélique GALLAIS
    - Christophe VANGHELLE
  - ***Suppléants :***
    - Benjamin RICHEZ
    - Mélodie DELOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Valide la proposition des 5 membres titulaires et des 4 membres suppléants précités pour la constitution de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_23-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° 2026 - 23

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Constitution des commissions communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales.
Considérant que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil .
Considérant que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expréssément ce mode de scrutin.

Madame la Maire propose de ne pas passer au scutin secret pour la nomination des membres des commissions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Madame la Maire propose la création de 9 commissions communales suivantes et la désignation de leurs membres.
Après avoir présenté le rôle de chaque commission, Madame la Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la composition de chaque commission.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_23-DE

- **Commission des activités économiques (épicerie, marché, espaces working, commerces locaux,..)**
  - Suzie DELGRANGE
  - Cyril LAMAND
  - Patrick VERSELLE
  - Gérard SOÏKA
  - Jean-Louis LAURETTE
  - Laura DECOURCELLE
  - Dominique MEURISSE
  - Christophe VANGHELLE

- **Commission Aménagement (travaux, cimetière, sécurité routière, prévention, mobilité, cadre de vie, urbanisme, énergie)**
  - Cyril LAMAND
  - Gaëtan DELEBASSÉE
  - Jean-Luc GRAS
  - Christophe MORTREUX
  - Patrick VERSELLE
  - Adam LAKHOITRI
  - Gérard SOÏKA
  - Julien SOIR
  - Dominique MEURISSE

- **Démocratie participative**
  - Benoit CASIEZ
  - Isabelle BOUCHART
  - Adam LAKHOITRI
  - Laura DECOURCELLE
  - Patricia DUFOUR
  - Suzie DELGRANGE
  - Dominique MEURISSE
  - Julien SOIR

- **Evènementiel (sport, association, santé, social, culture, communication)**
  - Isabelle BOUCHART
  - Nathalie LAHOUSTE
  - Patricia DUFOUR
  - Amandine DUVINAGE
  - Marie FONTENIT
  - Gérard SOÏKA
  - Suzie DELGRANGE
  - Benoit CASIEZ
  - Dominique MEURISSE
  - Benjamin RICHEZ

- **Intergénérationnel (lien, échange, partage, ainés)**
  - Isabelle BOUCHART
  - Marie FONTENIT
  - Nathalie LAHOUSTE
  - Jean-Louis LAURETTE
  - Amandine DUVINAGE
  - Patricia DUFOUR
  - Suzie DELGRANGE
  - Dominique MEURISSE
  - Mélodie DELOUX

- **Agriculture et Environnement**
  - Jean-Luc GRAS
  - Gaëtan DELEBASSÉE
  - Christophe MORTREUX
  - Laura DECOURCELLE
  - Dominique MEURISSE
  - Christophe VANGHELLE

- **Finances**
  - Jean-Louis LAURETTE
  - Christophe MORTREUX
  - Jean-Luc GRAS
  - Dominique MEURISSE
  - Benjamin RICHEZ

- **Numérique**
  - Benoit CASIEZ
  - Dominique MEURISSE
  - Christophe VANGHELLE

- **Enfance et Jeunesse**
  - Jean-Louis LAURETTE
  - Benoit CASIEZ
  - Marie FONTENIT
  - Adam LAKHOITRI
  - Dominique MEURISSE
  - Angélique GALLAIS

Madame la Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider l'ensemble des commissions et leur composition comme évoqué.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_23-DE

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE
Secrétaire de séance

D. Meurisse

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_23-DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_24-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

Délibération n° 2026 - 24

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Etaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les délibérations 2026-13, 2026-14 et 2026-15, concernant l'élection du maire et de ses adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Madame la maire indique que suite aux élections municipales, il est nécessaire de voter les indemnités du maire et des adjoints.

Indemnités de fonctions du maire :
Les indemités du maire sont portées au pourcentage maximal prévu par la règlementation soit pour une commune entre 1 000 et 3499 habitants, le taux de 55,7% de l'IB 1027 (indice terminal de la fonction publique).

Indemnités de fonctions des adjoints :
Les indemnités de fonctions des adjoints sont portées au pourcentage maximal prévu par la règlementation, soit pour une commune entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux de 21,38% de l'IB 1027 (indice terminal de la fonction publique).

Madame la maire propose de voter ces taux légaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- De valider les taux des indemnités proposés.

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance

D. Meurisse

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_25-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

NOMAIN

COMMUNE DE NOMAIN

Délibération n° 2026 - 25

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Désignation des représentants de la commune au sein du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement et notamment son article L 333-3,
Considérant l'adhésion de la commune de Nomain au Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,
Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expréssément ce mode de scrutin.
Madame la Maire propose de voter à main levée.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc, désigne, à 20 voix POUR, 2 abstentions :
- Pour le délégué titulaire : Monsieur Jean-Luc GRAS
- Pour suppléant : Monsieur Patrick VERSELLE

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance

D. Meurisse.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_26-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

Délibération n° 2026 - 26

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Etaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Désignation des représentants au SIVU pour la création et la gestion d'une fourrière pour animaux errants

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, pris notamment en son article L.211-24 relatif à l'obligation, pour les communes, de disposer d'une fourrière destinée aux animaux errants ou divagants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales , pris notamment en ses articles L.5211-7, L.5211-8, L.5212-16 et L.5212-7 relatifs à la composition et à l'organisation des organes délibérants des syndicats de commune,
Vu le Code Electoral et notamment l'article R.42 relatif aux opérations de vote,
Vu la délibération n°40 du 5 décembre 2022, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la création et la gestion d'une fourrière pour animaux errants ou divagants,
Vu l'arrêté préfectoral de périmètre du 17 janvier 2023,
Vu la délibération n°7 du 13 mars 2023 portant approbation de l'arrêté préfectoral susvisé,
Vu la délibération n°30 du 19 juin 2023 portant élection des représentants municipaux au comité syndical,
Vu les statuts du SIVU, annexés à l'arrêté préfectoral susvisé,
Vu le règlement intérieur du SIVU pris notamment en son article 4,

Considérant qu'à la lettre des dispositions de l'article 6 des statuts du SIVU, pris en application des dispositions susvisées du Code Général des Collectivité Territoriales, le Conseil Municipal de Nomain doit élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant parmis ses membres pour composer le comité syndical,
Considérant le renouvellement des membres élus au conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à cette élection,

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expréssément ce mode de scrutin.

Madame la Maire propose de procéder à cette élection par vote à main levée.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_26-DE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame la Maire propose les noms suivants :

- Délégué titulaire : Laura DECOURCELLE
- Délégué suppléant : Gérard SOÏKA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 20 voix POUR, 2 abstentions :

- De valider la proposition de Mme La Maire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_27-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

NOMAIN

COMMUNE DE NOMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° 2026 - 27

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,
Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,
Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune procède à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expréssément ce mode de scrutin.

Madame la Maire propose de procéder à cette désignation sans passer par scrutin secret mais à main levée.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Madame la Maire propose le nom de M.Jean-Luc GRAS comme Grand Électeur.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_27-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 20 voix POUR, 2 abstentions :

- De nommer M. Jean-Luc GRAS en tant que Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_28-DE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE NOMAIN

Délibération n° 2026 - 28

Nombre de conseillers :	
en exercice	23
de présents	16
de votants	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie DERNAUCOURT.

Étaient présents : Stéphanie DERNAUCOURT, Dominique MEURISSE, Jean-Louis LAURETTE, Cyril LAMAND, Amandine DUVINAGE, Jean-Luc GRAS, Gérard SOÏKA, Isabelle BOUCHART, Patrick VERSELLE, Nathalie LAHOUSTE, Suzie DELGRANGE, Christophe MORTREUX, Laura DECOURCELLE, Adam LAKHOITRI, Christophe VANGHELLE, Benjamin RICHEZ.

Étaient excusés : Patricia DUFOUR ayant donné pouvoir à Nathalie LAHOUSTE, Benoit CASIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURETTE, Marie FONTENIT ayant donné pouvoir à Isabelle BOUCHART, Gaëtan DELEBASSÉE ayant donné pouvoir à Cyril LAMAND, Angélique GALLAIS ayant donné pouvoir à Benjamin RICHEZ, Mélodie DELOUX ayant donné pouvoir à Christophe VANGHELLE.

Étaient absents : Julien SOIR.

Secrétaire de séance : Dominique MEURISSE.

Modification du tableau des effectifs – Création et suppression de postes suite à deux avancements de grade

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la fonction publique,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade,
Considérant que deux agents sont concernés par ces avancements de grade,

Madame le maire rappelle à son conseil :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraine la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

2 agents sont concernés par cet avancement de grade.
Il est proposé de supprimer les postes supprimés:

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2nd classe à temps complet

Il est proposé de créer les postes:

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2nd classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 059-215904350-20260416-D_2026_28-DE

Madame le maire propose en conséquence au conseil municipal le tableau des effectifs suivant :

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		**4**	**1**	**5**	**4**	**1**	**5**
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	2	1	3	2	1	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		**6**	**2**	**8**	**7**	**1**	**8**
Adjoint technique	C	4	2	6	5	1	6
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Ajoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE		**0**	**2**	**2**	**1**	**1**	**2**
ATSEM	C	0	2	2	1	1	2
FILIERE CULTURELLE		**1**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL		**11**	**5**	**16**	**13**	**3**	**16**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modifications précitées,
- De valider le tableau des effectifs proposé,
- D'autoriser Madame la maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Stéphanie DERNAUCOURT,
Maire de Nomain

MAIRIE DE NOMAIN (Nord)

Le Maire certifie que la liste des délibérations et les délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 avril 2026.

Dominique MEURISSE,
Secrétaire de séance